

Le Guerin info



La Guérinière 

Île de Noirmoutier

Printemps 2016 - N°23



ALERTE à la Population

EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR

Afin de compléter les moyens d'alerte existants (sirène et mégaphones), un dispositif de message téléphonique a été mis en place par la Commune. Il permet de passer un message sur tous les numéros relevés dans l'annuaire et tous les numéros complémentaires (portables ou fixes communiqués selon le souhait de chacun).

Pour vous permettre de bien identifier l'origine de l'appel (qui sinon s'affiche en appel masqué) nous vous en communiquons le numéro :

09 70 38 64 21

Nous vous conseillons vivement de le nommer

**« ALERTE »
dans vos contacts de téléphones.**

JARDINS FAMILIAUX



Le projet des jardins familiaux avance.

Si vous êtes intéressé, et souhaitez vous impliquer, merci de vous faire connaître en mairie.

Bac à Marée

La commune de La Guérinière met en place un nouveau dispositif pour le nettoyage des plages : des bacs à marée.



Les promeneurs pourront y déposer les déchets amenés par la mer et collectés sur les plages (cordages, bidons...) pendant la saison hivernale. Le dépôt de déchets (ordures ménagères) y est strictement interdit.

Ces bacs sont installés, à titre expérimental, aux cales des plages suivantes : cale de la Cour, cale de la Rampe, cale du Calvaire, cale des Perles, cale de la Coquette.

Les bacs seront vidés régulièrement par les services techniques municipaux.

Merci de votre contribution pour des plages plus propres.

Code de la route



Zone de rencontre : la commune dispose de deux zones de rencontre (appelée plus communément zone 20km/h) : rue de la République, rue des Moulins.

Dans cette zone de circulation partagée, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et ils sont prioritaires sur les voitures et tout autre engin motorisé dont la limite de vitesse ne doit pas excéder 20km/h. Le stationnement sur la chaussée est interdit, sauf dans les emplacements délimités. Dans le cas d'une rue en sens unique, les vélos peuvent circuler en double sens (cas de la rue de la République et du boulevard de l'Océan).

Stationnement sur les trottoirs : Le stationnement sur les espaces dévolus aux piétons et aux vélos est désormais qualifié de « très gênant » et sanctionné comme tel (contravention 4^{ème} classe !).

Propriétaires d'animaux en pâture



Lorsque vos animaux décident de passer les clôtures pour divaguer, il y a danger pour eux et pour les automobilistes. Lorsqu'ils sont signalés à la Gendarmerie, c'est la Mairie qui est contactée, de jour comme de nuit, pour trouver les propriétaires. Vous comprenez bien l'intérêt qu'il y a à vous faire connaître en Mairie et à donner suffisamment de précisions sur vos animaux pour que nous puissions vous joindre rapidement.

Merci de faire cette démarche ; elle est importante pour la sécurité publique et parfois pour la vie de vos animaux !



TNT soyez prêt

A partir du 5 avril 2016, la Télévision Numérique Terrestre passera en haute définition.

Si vous recevez la télévision par une antenne rateau, assurez-vous de la compatibilité de votre téléviseur à recevoir vos chaînes de diffusion. Vous devrez peut-être vous munir d'un adaptateur. Pour en savoir plus, allez sur le site internet « www.recevoirlatnt.fr »

TOUS HD
À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016



Les Plantes invasives



Certaines plantes, le plus souvent exotiques, prisées des paysagistes et des pépiniéristes il y a une trentaine d'années, sont devenues envahissantes par leur prolifération rapide qui modifie les écosystèmes, qui porte préjudice à la biodiversité mais aussi pose de réelles

difficultés en colonisant les marais salants, en particulier le baccharis et l'herbe de la pampa. Ces deux espèces doivent disparaître : sur le domaine public, ce sont les collectivités qui interviennent ou interviendront, mais sur demande, elles peuvent également intervenir dans vos jardins ou sur vos terrains. Pour cela, rapprochez-vous du SMAM (syndicat mixte d'aménagement des marais) au 02 51 35 95 70 et si vous avez un doute et besoin de précisions sur des plantes présentes chez vous, contactez l'ADBVBB (Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf) : 02 51 39 55 62 et contact@baie-bourgneuf.com



Médiathèque Nouveaux horaires

Depuis le 1^{er} mars 2016, les horaires de la médiathèque ont été modifiés pour permettre une ouverture le samedi matin à destination en particulier des jeunes, mais aussi de ceux qui travaillent en semaine. Nous souhaitons que cette offre vous convienne et que vous soyez nombreux à en profiter !

HORS SAISON

Lundi → 14h - 17h30
Mardi → 9h30 - 12h30
Mercredi → 9h30 - 12h30 / 14h - 17h30
Jeudi → Fermé
Vendredi → 14h - 17h30
Samedi → 9h30 - 13h
Dimanche → Fermé

Médiathèque de La Guérinière

12, place René Ganachaud Tél. : 02 51 39 49 83
85680 La Guérinière Mail : media@la-gueriniere.fr

Animations du printemps



14 avril 2016

Orchestre de Vendée

Église Notre Dame - La Guérinière

20h30

PAYANT

22 avril 2016

Voyage à travers les comédies musicales

découverte comédies musicale adulte
organisation Commune de La Guérinière

La médiathèque - La Guérinière

20h30

GRATUIT sur réservation au 02 51 39 49 83



du 30 avril au 8 mai 2016

Exposition

"Des Ardennes à la Vendée"

Musée des traditions de l'île

10h-12h30 et 14h30-18h

La Guérinière

7 et 8 mai 2016

Marché de la Brocante

Parc de la Maison de l'Artisanat
de 9h à 19h - La Guérinière

Dimanche 22 mai 2016

Marché de la Brocante

Parc de la Maison de l'Artisanat

de 9h à 19h - La Guérinière



Dimanche 22 mai 2016

Kick's day II

site des blockhaus

toute la journée - La Guérinière

GRATUIT

Dimanche 5 juin 2016

Marché de la Brocante

Parc de la Maison de l'Artisanat

de 9h à 19h - La Guérinière

17, 18 et 19 juin 2016

L'instant avant l'aube "Eclats d'Arts"

Site des blockhaus ou Salicorne - La Guérinière

Dimanche 19 Juin 2016

Marché de la Brocante

Parc de la Maison de l'Artisanat

de 9h à 19h - La Guérinière